

AVIS DE RECRUTEMENT INTERNE / EXTERNE
N° 001/ BUNIA UNICEF EBOLA/COOPI/ AOUT 2026

COOPI, dans le cadre de son Projet UNICEF 'Réponse nutritionnelle à la Maladie à Virus Ebola (MVE) dans 10 zones de santé (Aru, Bambu, Bunia, Komanda, Logo, Mambasa, Mongbwalu, Nizi, Nyakunde et Rwampara), en Ituri' Un recrutement national (local) procède à un recrutement national pour le poste suivant :

UN (1) PSYCHOLOGUE

Description des tâches :

Sous la responsabilité du Chef de Projet, le Psychologue en collaboration avec les agents psychosociaux (APS) sera responsable de fournir selon l'approche de gestion de cas individualisée au sein des Points d'écoute dans les Centres de Traitement d'Ebola, ainsi que dans la communauté, des services de conseil, d'évaluation et de traitement psychologique aux parents des malades et cas suspects MVE ainsi qu'aux prestataires de santé, ainsi que de contribuer au développement et à la mise en œuvre du projet. Il travaillera en étroite collaboration avec d'autres professionnels de la santé pour garantir une approche intégrée et holistique du bien-être psychologique des enfants vulnérables et leurs familles.

Objectif général et Rôle principale :

Est d'étudier, d'évaluer et de comprendre selon l'**approche de Gestion de cas** en collaboration avec les Agents Psychosociaux (APS) le comportement et les processus mentaux au sein des structures de santé et des Points d'Ecoute des personnes touchées indirectement par le MVE (membres des familles, famille séparée etc...). Cela inclut l'observation, l'analyse et l'interprétation des pensées, des émotions, des motivations et des comportements des personnes. Le psychologue utilise une variété de méthodes et de techniques pour aider les personnes à résoudre des problèmes émotionnels, comportementaux et mentaux, ainsi qu'à améliorer leur bien-être général.

Les Responsabilités principales :

- Faciliter ensemble la formation des prestataires de soins (médecins, infirmiers, sagefemme, psychologues et APS) sur la prise en charge holistique des personnes affectés par le MVE (directement ou indirectement) ;
- Contribuer à la coordination des activités de protection de l'enfant ;
- Réaliser des évaluations initiales pour comprendre les besoins émotionnels et psychologiques des enfants séparés et non accompagnés,
- Réaliser des évaluations initiales pour comprendre les besoins émotionnels des personnes affectés par le MVE (cas confirmés, cas contact, cas suspect) qui fréquentent les points d'écoute et les structures de santé. A travers les Agents Psychosociaux (APS), il recueille des informations sur les antécédents de la personne, ses réactions émotionnelles et ses besoins spécifiques en matière de soutien.

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL :

[HTTPS://COOPI.ORG/HELP](https://coopi.org/help). A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN OEUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME.COOPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.



- Tout en respectant le principe de confidentialité et sécurité ainsi que de prévention MVE, le psychologue offre un soutien psychologique individualisé aux personnes, en particulier les enfants séparés et non accompagnés, en leur fournissant un espace sûr pour exprimer leurs émotions, leurs préoccupations et leurs inquiétudes.
- Il utilise des techniques de counseling adaptées à l'âge et au niveau de développement de la personne pour l'aider à surmonter ses difficultés.
- Accompagner le travail des personnels de santé dans les crèches communautaire construite et équipées avec le standard de protection et de MHPSS.
- Travailler à atténuer les effets néfastes du stress, des traumatismes et des pertes émotionnelles sur la santé mentale et le bien-être des membres des familles des malades ou cas suspect MVE ainsi que les prestataires de santé, en fournissant un soutien psychologique, des conseils et des services de traitement. Il sensibilise également les personnes aux ressources disponibles pour obtenir de l'aide en cas de besoin.
- Si nécessaire, à travers les APS, le psychologue oriente personnes affectées indirectement par le MVE vers d'autres services de santé ou des professionnels spécialisés pour un soutien supplémentaire. Il facilite également l'accès des personnes et autres vulnérables de la communauté à des services sociaux, médicaux ou juridiques, en les référant à des ressources appropriées.
- Renforce les FAT sur le coaching et la formation technique pour l'accompagnement sociale des enfants réinsérées en FAT ;
- Renforcer les capacités des personnes touchées indirectement par le MVE à faire face aux défis et aux stress émotionnels, en leur fournissant des compétences d'adaptation, des outils pour la gestion du stress et en renforçant leur soutien social et familial.
- Appuyer la collecte des données statistiques psychosociales, contribuer à la compilation et à l'analyse des données en toute confidentialité.
- Assure le suivi psychologique et psychosocial à domicile des membres des familles affectés par MVE via les APS au sein des communautés
- Récolter et analyser les données/témoignages sur la prise en charge psychosociale dans un contexte MVE
- Travailler en collaboration avec d'autres intervenants humanitaires, les autorités locales et les partenaires communautaires pour assurer une approche intégrée et coordonnée de la prestation de services MHPSS, et pour garantir que les enfants reçoivent le soutien dont ils ont besoin
- Le psychologue assure un suivi régulier des cas pris en charge pour évaluer l'efficacité des interventions et surveiller leur bien-être émotionnel. Il ajuste les interventions en fonction des besoins changeants des personnes traitées et évaluent les progrès réalisés dans leur rétablissement.
- Sous l'autorisation du Chef de projet, le psychologue peut également jouer un rôle de plaidoyer en faveur des besoins des personnes affectés par le MVE (cas confirmés, cas contact, cas suspect) et des politiques qui favorisent leur bien-être psychologique. Il contribue à sensibiliser les décideurs politiques et les responsables de programmes aux défis auxquels sont confrontés ce groupe et aux interventions efficaces pour les soutenir.

2) Rapports à fournir :

COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL :

[HTTPS://COOPI.ORG/HELP](https://coopi.org/help). A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN OEUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME.COOPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.



- Rapports hebdomadaires ou mensuels au Chef de projet ;
- Rapport de la mission terrain si c'est le cas ;
- Des rapports extraordinaires demandés par le Chef de projet.

3) Qualifications requises :

1. Diplôme universitaire de graduat en **psychologie** ou dans un domaine connexe avec une expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans la mise en œuvre du projet d'urgence de prise en charge des personnes affecté dans une épidémie MVE ;
2. Capacité de travailler dans un contexte épidémiologique critique et urgente ;
3. Excellentes compétences en communication et en travail d'équipe, avec la capacité de travailler efficacement dans des environnements multiculturels et multilingues.
4. Capacité démontrée à travailler sous pression et à s'adapter rapidement aux situations changeantes.
5. Excellentes capacités rédactionnelles et connaissance de l'outil informatique (MS WORD, MS EXCEL, POWERPOINT etc) ;
6. Maîtrise du français, parlé et écrit, swahili et Lingala.

Les personnes intéressées, sont invitées à déposer leurs candidatures (lettre de motivation, CV, copies des titres académiques, copies attestations de services rendus copie de la carte de l'électeur, copie de la carte ONEM pour les sans-emplois et une copie de la carte CNSS pour ceux qui ont l'immatriculation CNSS) en cliquant sur ce lien : [ICI](https://forms.gle/Qqe5ueuVZYxJyWvaA) ou <https://forms.gle/Qqe5ueuVZYxJyWvaA> à l'attention du Chef de projet **au plus tard le 11 Aout 2026 à 16 h00 précise, heure locale.**

N.B. Les candidatures féminines pour la promotion du Genre en RDC et de toute personne des bonnes mœurs sont prioritaires.

COOPI applique la politique de la tolérance zéro à tout cas lié au PSEA et aux actes en lien avec la mauvaise conduite de son staff et des partenaires de mise en œuvre.

Conformément aux procédures internes de notre organisation, il est à noter que :

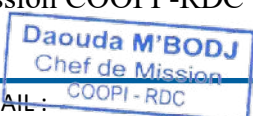
- Seuls les candidats présélectionnés seront invités à prendre part à un éventuel test écrit suivi d'une interview Individuelle.
- La signature du contrat devra impérativement se faire localement, dans la zone d'implémentation du projet ou du bureau concerné, indépendamment du lieu de résidence ou de Provenance du candidat.
- Aucun frais de délocalisation, de transport, d'hébergement ou autre frais lié au déplacement ou à l'installation ne sera pris en charge par l'organisation.

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Fait à Kinshasa, le 05/08/2026

DAOUDA M'BODJ

Chef de Mission COOPI -RDC



COOPI CROIT DANS UN MONDE MEILLEUR ET TRAVAILLE DANS CE BUT : L'ADRESSE E-MAIL : [HTTPS://COOPI.ORG/HELP](https://COOPI.ORG/HELP). A POUR BUT DE RECEVOIR DES PLAINTES POUR FRAUDE, GASPILLAGE OU ABUS DANS LE CADRE DES OPERATIONS ET DES PROJETS MIS EN OEUVRE PAR COOPI ; Y COMPRIS LA MAUVAISE GESTION OU VIOLATION DES LOIS, REGLES OU REGLEMENTS ETABLIS PAR LE PERSONNEL COOPI OU LES PARTICIPANTS AU PROGRAMME.CO OPI GARANTIT LA CONFIDENTIALITE DE L'IDENTITE DES PERSONNES QUI DEPOSENT DES PLAINTES.